

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/VNM/11

26 juin 2000

(00-2601)

**Groupe de travail de
l'accession du Viet Nam**

Original: anglais

ACCESSION DU VIET NAM

Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord SPS

Le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a communiqué le plan d'action suivant pour la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, en demandant qu'il soit distribué aux membres du Groupe de travail.

Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord SPS

N°	Situation actuelle	2000-2002
1.	<p>Le Viet Nam a adopté de nouvelles normes et de nouveaux règlements sur la santé animale et la sécurité sanitaire des produits alimentaires, en conformité avec les principes de l'Accord SPS.</p> <p><u>Inspection des végétaux:</u></p> <p>Le Viet Nam a publié l'Ordonnance sur la protection et l'inspection des végétaux le 15 février 1993; le Règlement sur la protection et l'inspection des végétaux qui est annexé au Décret n° 92/CP du 27 novembre 1993 et les arrêtés du Ministère de l'agriculture et du développement rural portant application de l'Ordonnance et du Règlement. Ces instruments juridiques s'appuient sur la Convention internationale pour la protection des végétaux, ainsi que sur les disciplines de la CPAP.</p> <p>Le Viet Nam vient de modifier et de publier les normes vietnamiennes concernant l'inspection des végétaux – termes et définitions (TCVN 3937-2000) le 3 avril 2000.</p> <p><u>Inspection des animaux:</u></p> <p>Le Viet Nam a publié l'Ordonnance sur la médecine vétérinaire le 15 février 1993; le Décret n° 93/CP du 27 novembre 1993 portant application de cette ordonnance; le Règlement sur la protection et l'inspection des animaux, annexé au Décret n° 93/CP; et les Arrêtés n° 389 NN-TY/Q§ et 607 NN-TY/Q§, qui précisent l'Ordonnance.</p> <p><u>Inspection des marchandises (aliments et produits alimentaires):</u></p> <p>Le Viet Nam a publié le Décret n° 41/1998/N§-CP qui régit l'inspection sanitaire à la frontière. Ce règlement s'inspire du Règlement de l'OMS sur l'inspection sanitaire internationale.</p>	<p>Le Viet Nam tiendra les Membres de l'OMC pleinement informés des dernières modifications.</p> <p>Le Viet Nam gardera à l'examen l'Ordonnance et les règlements sur l'inspection des végétaux et les modifiera pour les adapter à la réalité et aux normes internationales.</p> <p>Le Viet Nam édictera des normes vietnamiennes en matière d'inspection des végétaux, sur la base des normes internationales en vigueur.</p> <p>Le Viet Nam publiera l'Ordonnance modifiée sur la médecine vétérinaire et appliquera les règlements destinés à donner effet à cette ordonnance, y compris s'agissant des procédés techniques et des procédures d'inspection des animaux.</p> <p>Le Viet Nam examinera le projet d'ordonnance sur les aliments et les produits alimentaires et le soumettra à l'approbation du Comité permanent de l'Assemblée nationale.</p>
2.	<p><u>Transparence:</u> Le Viet Nam veille à ce que ses obligations de transparence soient observées en permanence (conformément à l'article 7 et à l'annexe B de l'Accord SPS et au document G/SPS/7).</p> <p>Le Viet Nam n'a pas encore établi de points de contact chargés de fournir des renseignements sur les inspections SPS.</p>	<p>Le Viet Nam signifiera dès que possible aux Membres de l'OMC quel est l'organisme responsable de l'information se rapportant aux inspections SPS.</p>

N°	Situation actuelle	2000-2002
3.	<p><u>Nécessité</u>: Les mesures d'inspection ne sont appliquées au Viet Nam que dans la mesure nécessaire pour protéger les personnes, les animaux et les végétaux contre des agents contaminants qui n'existaient pas auparavant ou qui sont apparus dans des zones limitées (conformément à l'article 2:2 de l'Accord SPS).</p>	<p>Le Viet Nam tiendra les Membres de l'OMC pleinement informés des dernières modifications.</p> <p>Le Viet Nam mettra en place le niveau de protection correspondant aux mesures d'inspection en vigueur.</p>
4.	<p><u>Règlements fondés sur des preuves scientifiques</u>: Le Viet Nam se conforme pleinement à son obligation au titre de l'Accord d'adopter des règlements fondés sur des preuves scientifiques en vue de régir la santé des animaux et des végétaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires (conformément aux articles 2:2, 3:3 et 5:2 de l'Accord SPS).</p> <p>En ce qui concerne les produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM): le Viet Nam devrait formuler des normes obligatoires pour les produits faisant appel à la technologie des OGM, sur la base de preuves précises, ou des normes en matière d'étiquetage imposant de faire figurer la mention "produit contenant des OGM" sur les produits concernés.</p>	<p>Le Viet Nam tiendra les Membres de l'OMC pleinement informés des dernières modifications.</p> <p>Le Viet Nam a rédigé un règlement sur la gestion sanitaire des organismes génétiquement modifiés et des produits qui en contiennent.</p>
5.	<p><u>Harmonisation</u>: Le Viet Nam établit les mesures SPS sur la base des normes, directives et recommandations internationales (conformément à l'article 3:1, 3:3 et 3:4 de l'Accord SPS).</p> <p><u>Inspection des végétaux</u>:</p> <p>Le Viet Nam réexamine actuellement sa législation en matière d'inspection des végétaux, au regard de l'Accord SPS, de la Convention internationale sur la protection des végétaux et autres normes internationales, afin d'harmoniser les mesures d'inspection des végétaux de l'ANASE et de l'OMC et de faciliter ainsi le commerce international.</p> <p><u>Inspection des animaux</u>:</p> <p>Les mesures et normes d'inspection vétérinaire des animaux et des produits animaux du Viet Nam sont établies en fonction de la situation de la production au Viet Nam et en accord avec les règlements d'autres organisations internationales telles que le CODEX, l'OIE, et l'ANASE.</p>	<p>Le Viet Nam tiendra les Membres de l'OMC pleinement informés des dernières modifications.</p> <p>Le Viet Nam, ainsi que ses partenaires de l'ANASE, travailleront à l'harmonisation des mesures d'inspection des végétaux pour les dix premiers types de produits agricoles.</p> <p>Le Viet Nam établira des mesures concernant le commerce des animaux et des normes vétérinaires, en tenant compte de l'Ordonnance sur la médecine vétérinaire et de la réalité au Viet Nam ainsi que des règlements de l'OIE, du CODEX et de l'ANASE.</p>

N°	Situation actuelle	2000-2002
6.	<p><u>Équivalence</u>: Le Viet Nam s'engage à accepter les mesures SPS d'autres pays, s'il est prouvé que ces mesures assurent le même niveau de protection que celui-ci exigé par le Viet Nam (conformément à l'article 4 de l'Accord SPS).</p> <p><u>Inspection des végétaux</u>:</p> <p>Le Viet Nam reconnaît le certificat d'inspection des végétaux délivré par d'autres pays, si ce certificat suit la forme indiquée dans la Convention internationale sur la protection des végétaux telle que modifiée en 1997.</p> <p><u>Inspection des animaux</u>:</p> <p>Le Viet Nam a réuni un ensemble de données et d'informations professionnelles sur l'inspection des animaux en rapport avec l'Accord SPS.</p>	<p>Le Viet Nam tiendra les Membres de l'OMC pleinement informés des dernières modifications.</p>
7.	<p><u>Évaluation des risques</u>: Les mesures d'inspection SPS sont appliquées de manière uniforme, depuis le gouvernement central jusqu'au niveau local, en tenant compte des données scientifiques et des normes internationales (voir l'article 5:1, 5:2 et 5:3 de l'Accord SPS).</p> <p>Le Viet Nam rencontre actuellement de nombreuses difficultés dans son programme pour ce qui est de l'analyse des risques.</p>	<p>Le Viet Nam tiendra les Membres de l'OMC pleinement informés des dernières modifications.</p> <p>Le Viet Nam souhaiterait recevoir le soutien et l'aide d'organisations internationales en matière de formation à l'analyse des risques.</p>
8.	<p><u>Conditions régionales</u>: Le Viet Nam se conformera à son obligation, au titre de l'Accord, de prendre en considération les caractéristiques régionales suivantes: niveau actuel de l'épidémie, existence d'un programme de lutte et de prévention, critères ou instructions appropriés édictés par les organismes internationaux compétents (conformément à l'article 6 et à l'annexe A.6 et A.7 de l'Accord SPS).</p> <p>Le Viet Nam est un membre à part entière de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (CPAP), l'organisation régionale de la FAO. Le Viet Nam participe aussi activement au processus d'harmonisation des mesures d'inspection des végétaux de l'ANASE, pour la mise en œuvre dans le cadre de la Zone de libre-échange de l'ANASE (ZLEA).</p>	<p>Le Viet Nam tiendra les Membres de l'OMC pleinement informés des dernières modifications.</p>
9.	<p><u>Non-discrimination</u>: Le Viet Nam veille à ce que ses mesures SPS n'établissent pas de discrimination arbitraire ou injustifiée entre des membres qui sont dans la même situation, ou entre les fournisseurs nationaux et étrangers. Les mesures SPS ne doivent pas être appliquées de façon à constituer une restriction déguisée au commerce international (conformément à l'article 2:3 et à l'annexe C.1 a) et d) de l'Accord SPS).</p> <p>Les règles en matière de contrôle vétérinaire applicables aux animaux importés au Viet Nam se fondent sur les normes d'organisations internationales telles que le CODEX, l'OIE et l'ANASE. Elles ne constituent pas une restriction injustifiée au commerce.</p>	<p>Le Viet Nam tiendra les Membres de l'OMC pleinement informés des dernières modifications.</p> <p>Le Viet Nam poursuivra les recherches pour démontrer le caractère raisonnable de ses mesures d'inspection et souhaite collaborer davantage avec les autres Membres en la matière.</p>

N°	Situation actuelle	2000-2002
10.	<u>Procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation</u> : Le Viet Nam se conforme pleinement à son obligation, au titre de l'Accord, de veiller à ce que ses procédures de contrôle et d'inspection, y compris les systèmes d'homologation de l'utilisation des mesures SPS, soient conformes à l'Accord SPS (conformément à l'article 8 et à l'annexe C).	Le Viet Nam tiendra les Membres de l'OMC pleinement informés des dernières modifications.